Saint-Gobain - Assemblée Générale Mixte du 09 Juin 2011

Résultats détaillés du vote des résolutions

Actions ayant droits de vote : 529 187 151 Droits de vote exerçables : 671 347 636 Actionnaires présents et représentés: 21 039; actionnaires ayant voté par correspondance et par Internet: 6 324, soit au total: 27 363.

Actions présentes et représentées :183 656 351, soit 34,70% du nombre d'actions ayant droits de vote ; actions ayant voté par correspondance et par Internet : 157 029 787, soit au total 340 686 138 actions et 64,38% du nombre d'actions ayant droits de vote.

Voix présentes et représentées : 318 843 209, soit 47,49% des droits de vote exerçables ; voix ayant voté par correspondance et par Internet : 160 943 794, soit au total 71,47% des droits de vote exerçables.

N° de résolution	Libellé de la résolution		Résultat	% POUR	% CONTRE	% ABSTENTION	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre de voix ABSTENTION	Nombre total de voix exprimées
	PARTIE ORDINAIRE									
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010		Adoptée	99,81%	0,13%	0,06%	454 527 739	589 019	273 722	455 390 480
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010		Adoptée	99,93%	0,03%	0,05%	455 056 191	115 990	218 299	455 390 480
3	Fixation du dividende à 1,15 euro (Intégralement payé en espèces)		Adoptée	99,62%	0,32%	0,06%	453 668 725	1 466 294	255 461	455 390 480
4	Nomination de Mme Anne-Marie IDRAC en qualité d'Administrateur		Adoptée	99,58%	0,37%	0,05%	453 484 060	1 666 712	239 708	455 390 480
5	Nomination de M. Jacques PESTRE en qualité d'Administrateur		Adoptée	90,39%	9,55%	0,06%	411 646 730	43 469 724	274 026	455 390 480
6	Nomination de Mme Olivia QIU en qualité d'Administrateur		Adoptée	99,61%	0,32%	0,07%	453 616 497	1 461 114	312 869	455 390 480
7	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gérard MESTRALLET		Adoptée	87,71%	12,24%	0,05%	399 414 554	55 728 644	247 282	455 390 480
8	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Denis RANQUE		Adoptée	98,26%	1,69%	0,05%	447 472 237	7 673 406	244 837	455 390 480
9	Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter jusqu'à 10% des actions		Adoptás	99,37%	0.58%	0,06%	452 516 370	2 621 423	252 687	455 390 480
9	de la Société		Adoptée	99,37%	0,58%	0,06%	452 510 370	2 021 423	202 087	455 390 480
	PARTIE EXTRAORDINAIRE									
10	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital									
	social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions,		Adoptée	98,67%	1,27%	0,06%	449 337 163	5 785 561	267 756	455 390 480
	dans la limite d'environ 20% du capital social									
11	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à									
	l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au		Adoptée	97,32%	2,62%	0,06%	443 179 670	11 945 882	264 928	455 390 480
	capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai									
	obligatoire de priorité pour les actionnaires, dans la limite d'environ 10% du capital									
	social, qui s'imputerait sur le montant de la résolution précédente									
12	Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le nombre									
	de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de l'émission de valeurs									
	mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, sans droit		Adoptée	96,19%	3,75%	0,06%	438 031 319	17 069 850	289 311	455 390 480
	préférentiel de souscription, dans la limite de 15% des émissions initiales, qui									
	s'imputerait sur le montant de la résolution précédente									
13	Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital									
	social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs		Adoptée	97,04%	2.89%	0.07%	441 893 951	13 155 112	341 417	455 390 480
	mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social, qui		Nuopice	77,0470	2,0770	0,0770	441 073 731	10 100 112	011117	100 070 100
	s'imputerait sur le montant de la 11ème résolution									
14	Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à									
	l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, dans la limite		Adoptée	99,48%	0,45%	0,07%	453 013 146	2 060 477	316 857	455 390 480
	d'environ 5% du capital social, qui s'imputerait sur le montant de la 10ème résolution									
	(conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires)									
15	Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à des									
	émissions de titres de capital réservées aux adhérents du Plan d'Epargne du Groupe		Adoptée	97,22%	2,71%	0,07%	442 751 832	12 318 349	320 299	455 390 480
	dans la limite d'environ 2,5% du capital social									
16	Renouvellement de la délégation au Conseil d'administration à l'effet d'annuler le cas		Adoptée	99,77%	0,16%	0,07%	454 333 055	744 470	312 955	455 390 480
	échéant jusqu'à 10% des actions de la Société par période de 24 mois		1		.,	.,				
17	Renouvellement de la délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet		Adoptée	76,54%	23,38%	0,07%	348 576 981	106 488 649	324 850	455 390 480
	d'émettre des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique portant sur les									
	titres de la Compagnie de Saint-Gobain, dans la limite d'environ 25% du capital									
10	social (conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires)		A 1 - 17	00.040/	0.010/	0.070/	454.007.700	F7.4:0	005.510	455.000.400
18	Pouvoirs pour formalités		Adoptée	99,91%	0,01%	0,07%	454 997 788	57 149	335 543	455 390 480

Un écrêtement des voix de Wendel a été effectué conformément aux accords de mars 2008. Il a porté sur 24 396 523 droits de vote pour l'ensemble des résolutions.